

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU JEUDI 07 NOVEMBRE 2024 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ; Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, M. SCOZZARI Maurice, M. PIGAGLIO Laurent, Mme BOURGUIGNON Monique, Mme DECROIX Céline, M. BOURGUIGNON Alain, M. SIBILOT Eric, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. SIBILOT Eric a été élu secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Syndicat mixte des eaux du Verdon : désignation de 2 délégués suppléants,
- Syndicat intercommunal des transports des collèges de Barjols et Vinon : désignation de 2 délégués suppléants,
- Commission d'appel d'offres : désignation d'un membre titulaire et 2 membres suppléants,
- Composition des commissions communales, nomination de membres élus :
 - « urbanisme, cimetière, travaux, voirie, réseaux, bâtiments communaux » : un membre,
 - « agriculture et forêts » : 2 membres,
 - « site internet, bulletin municipal, informatique » : un membre,
- CCAS de Fox-Amphoux : désignation de 4 membres élus,
- Composition des commissions communautaires, nomination de membres élus :
 - Commission « Economie – Agriculture » : un membre,
 - Commission « Tourisme – Vie Associative – Réseau de Médiathèques » : 2 membres,
 - Commission « Petite Enfance » : un membre,
- Cellule de veille éducative et familiale « Provence Verdon » : nomination d'un référent,
- Construction d'une salle polyvalente « Impasse la Tuilière », attribution du marché,
- Vente à l'amiable de biens immobiliers communaux : modalités et prix de vente,
- Cession de la parcelle D 1336 en faveur de Mme Renée ADDOLI et de M. ADDOLI Maxime (modification des acheteurs),
- Modification budgétaire n°03/2024 sur le budget « commune » 2024,

- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde de Fox-Amphoux,
- Préparation des coupes de l'Exercice 2025 en forêt communale relevant du régime forestier,
- Extension du lotissement communal « la Jeansarde » 3ème tranche : classement des espaces communs dans le domaine communal,
- Extension du lotissement communal « la Jeansarde » 3ème tranche : demande de permis d'aménager,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Concernant les affaires n°1 à 6, à l'unanimité le conseil municipal a désigné les membres ci-après :

1 - Syndicat mixte des eaux du Verdon : désignation de 2 délégués suppléants :

Mme Monique BOURGUIGNON Monique, M. PIGAGLIO Laurent

2 - Syndicat intercommunal des transports des collèges de Barjols et Vinon : désignation de 2 délégués suppléants : Mme DECROIX Céline, M. SIBILOT Eric

3 - Commission d'appel d'offres : désignation d'un membre titulaire et 2 membres suppléants : M. Alain BOURGUIGNON (titulaire) ; Mme DECROIX Céline, Mme BOURGUIGNON Monique (suppléantes)

4 - Composition des commissions communales, nomination de membres élus :

- « urbanisme, cimetière, travaux, voirie, réseaux, bâtiments communaux » : un membre : M. SIBILOT Eric
- « agriculture et forêts » : 2 membres : M. PIRIS Laurent, M. SIBILOT Eric
- « site internet, bulletin municipal, informatique » : un membre : M. BOURGUIGNON Alain

5 - CCAS de Fox-Amphoux : désignation de 4 membres élus : Mme BOURGUIGNON Monique, Mme DECROIX Céline, M. PIGAGLIO Laurent, M. Eric SIBILOT

6 - Composition des commissions communautaires, nomination de membres élus :

- Commission « Economie – Agriculture » : un membre : M. Alain BOURGUIGNON
- Commission « Tourisme – Vie Associative – Réseau de Médiathèques » : 2 membres : Mme DECROIX Céline, M. SCOZZARI Maurice
- Commission « Petite Enfance » : un membre : Mme BOURGUIGNON Monique

Cellule de veille éducative et familiale « Provence Verdon » : nomination d'un référent : à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. SIBILOT Eric référent de ladite cellule.

Construction d'une salle polyvalente « Impasse la Tuilière », attribution du marché : à l'unanimité, le conseil municipal tenant compte du rapport d'analyses des offres établi par le Cabinet Majical Architecture décide d'attribuer l'offre économiquement la plus avantageuse à l'Entreprise TMT Marbre (Zac la Burlière 13530 TREST) pour un montant global HT de 173 230.00 €. Monsieur le Maire rappelle que ce projet est subventionné à 80% par le Conseil Départemental du Var.

Vente à l'amiable de biens immobiliers communaux : modalités et prix de vente :
 avant d'instruire cette affaire, M. le Maire quitte la salle. Par arrêté municipal du 04/11/2024 portant déport du maire, ce dernier est remplacé par M. PIRIS Laurent pour le suppléer dans cette affaire. Monsieur PIRIS indique que suite à la procédure de biens sans maître lancée par la Commune sur différentes parcelles, qui a été finalisée par la formule de publication et considérant les demandes d'acquisition des propriétaires mitoyens, il est décidé de mettre à la vente les parcelles suivantes :

Parcelle cadastrale	Superficie	lieudit	Zone	observations
D 197	71a60ca	Les Prés de Barbivaou	Zone N	Nature bois
D 1206	19a90ca	Les Prés de Barbivaou	Zone A	Nature terre
D 1207	1a70ca	Les Prés de Barbivaou	Zone N	Nature terre
D 1209	18a25ca	Les Prés de Barbivaou	Zone A	Nature terre
D 1210	2a10ca	Les Prés de Barbivaou	Zone N	Nature bois
D 687	67ca	Le Village	Zone N	Agglomération
D 675	28ca	Le Village	Zone Ua	/
D 404	1ha29c50ca	Les Couostes	Zone N	Nature bois
D 775	23ca	Le Village	Zone Ua	Dont 3m2 goudronné
D 683	21ca	Le Village	Zone Ua	/
D762	11ca	Le Village	Zone Ua	/

En l'absence de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la vente les parcelles ci-dessus mentionnées, détermine le prix de vente au m2 pour :

- La zone Ua 66 E/m2
- La zone A : 0.65 E/m2
- La zone N : 3 E/m2 (zone agglomération) ; 0.19 E/m2 (zone boisée) ; 0.65 E/zone (terre)

Il est également précisé qu'un acte administratif de vente d'un bien par la Commune sera rédigé pour chaque vente

Cession de la parcelle D 1336 en faveur de Mme Renée ADDOLI et de M. ADDOLI Maxime (modification des acheteurs) : à l'unanimité, le conseil municipal valide la modification des acheteurs, à savoir Mme ADDOLI Renée et M. ADDOLI Maxime.

Modification budgétaire n°03/2024 sur le budget « commune » 2024 : à l'unanimité, le conseil municipal, valide la modification comme suit :

- = chapitre 041 (opérations d'ordre), inscrire la somme de 129 175.53 E
- = chapitre 011, déduire la somme de 825 E et l'affecter au chapitre 014

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde de Fox-Amphoux : à l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan communal de sauvegarde qui sera prochainement mis en place pour Fox-Amphoux. Monsieur BOURGUIGNON propose quelques modifications.

Préparation des coupes de l'Exercice 2025 en forêt communale relevant du régime forestier : tenant compte que la coupe porte sur la parcelle forestière 3t laquelle concerne le projet communal de parc photovoltaïque, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas réaliser de coupe sur cette parcelle au titre de l'année 2025.

Extension du lotissement communal « la Jeansarde » 3ème tranche : classement des espaces communs dans le domaine communal : dans le cadre du dépôt du permis d'aménager, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de classer le terrain qui va constituer cette extension dans le domaine public de la Commune (actuellement domaine privé de la Commune).

Extension du lotissement communal « la Jeansarde » 3ème tranche : demande de permis d'aménager : à l'unanimité, le conseil municipal valide le permis d'aménager et autorise M. le Maire à le déposer pour instruction.

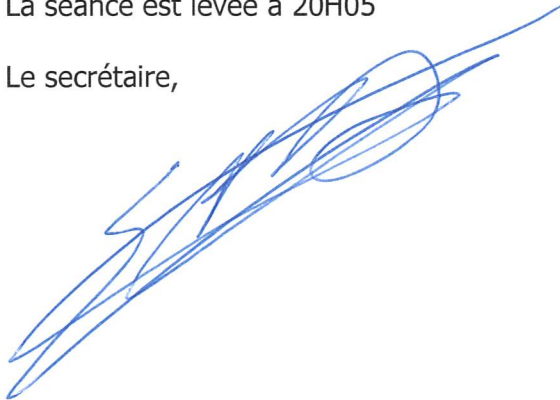
AFFAIRES DIVERSES :

= pour information :

- La toiture de l'école a été refaite pendant les vacances scolaires de la Toussaint
- La porte d'entrée de l'appartement (au dessus de l'école) a été changée
- Installation d'un nouveau kinésithérapeute au 01/10/2024, les horaires seront communiquées prochainement
- Attribution d'une subvention de 15 000 E par le conseil régional PACA pour l'achat de divers matériels à la nouvelle boulangerie

La séance est levée à 20H05

Le secrétaire,



le Maire,

